

TABLE

Introduction	p. 7
Chapitre 1	
Petite histoire du principe pollueur-payeur	p. 11
Chapitre 2	
Les mauvais payeurs	p. 19
Chapitre 3	
Polluer, payer et polluer encore	p. 37
Chapitre 4	
Les filières de l'irresponsabilité	p. 51
Chapitre 5	
Nuire sans débat	p. 63
Conclusion	
Faut-il abandonner le principe pollueur-payeur ?	p. 75
Notes	p. 81

INTRODUCTION

« Pollueur-payeur. » La formule est simple, efficace : l'expression du bon sens. Qui dégrade l'environnement doit en supporter le coût, plutôt que d'en laisser la charge à la société dans son ensemble. La mise en œuvre du principe pollueur-payeur nous touche quotidiennement même si nous n'en sommes pas toujours conscients. Il cible les industries, mais se répercute sur le prix de nos yaourts ou de nos vêtements, sur notre facture d'électricité ou de gaz, sur le budget de nos déplacements.

Si le principe apparaît comme une évidence, ce n'est pas seulement pour la logique de cause à effet et la notion de responsabilité qu'il évoque. C'est aussi qu'il est assez largement reconnu que les crises environnementales que notre société connaît sont dues à des « externalités négatives¹ ». Les deux concepts sont étroitement liés et offrent une explication séduisante des problèmes auxquels le monde est confronté, car rationnelle et ouvrant la voie à une résolution. Si ces externalités sont la cause de tous nos maux, il suffit, somme toute, de parvenir à « internaliser » les conséquences néfastes de certaines activités productives, c'est-à-dire de réintégrer ces coûts dans le modèle économique des entreprises, et tout fonctionnera alors correctement. Le principe « pollueur-payeur » vient répondre à cet objectif, et les économistes rivalisent de propositions pour le mettre en œuvre. Son succès tient à l'espoir de pouvoir réconcilier développement économique et préservation d'une planète vivable.



Mieux encore : au-delà de l'efficacité attendue sur le plan environnemental, on peut voir dans ce principe pollueur-payeur un moyen de corriger des injustices sociales flagrantes. L'enrichissement excessif de certains, au prix de dommages et de coûts assumés par l'ensemble de la société, et pesant particulièrement sur les plus pauvres, semble à première vue pouvoir être contrecarré, rééquilibré par ce principe vertueux.

Autrement dit, dans un contexte économique néolibéral, pour qui se préoccupe des crises écologiques et sociales à venir, le principe pollueur-payeur présente des gages d'équité et de pragmatisme bien rassurants. J'ai pour ma part longtemps cru que l'on ne pouvait pas être contre, tant l'inverse - l'irresponsabilité des pollueurs - me paraissait inenvisageable. Sans penser qu'il pouvait y avoir une autre manière d'aborder et d'analyser le problème.

En France, l'un des grands champs d'application du principe pollueur-payeur est notre système de gestion des déchets. Après une dizaine d'années passées à l'explorer et à en dénoncer les travers, je dois reconnaître que mes espoirs concernant le principe pollueur-payeur ont été souvent et profondément déçus. C'est sur les plans éthique aussi bien que pratique que je me suis mise à douter, puis à le critiquer : devenu un permis de polluer, de quelle évidence et de quelle justice relevait-il encore ? J'ai d'abord pensé que c'était l'application du principe qui faisait défaut - pas suffisamment stricte ni contrôlée -, avant d'en venir à m'interroger sur sa pertinence même. Si certaines de ses limites ont été très tôt identifiées par les théoriciens de l'économie, elles ont été plutôt considérées comme les imperfections d'un outil qui restait le meilleur - ou le moins mauvais de tous. D'autres écueils sont liés à l'impossibilité même de la réparation ou de la compensation de nos atteintes à l'environnement. Enfin, le recours toujours plus



important à des mécanismes inspirés de ce principe se fait au détriment d'autres leviers de politique environnementale ou sociale, et produit des effets pervers.

Il faut, pour mener cette critique en profondeur, bien comprendre les fondements du principe pollueur-payeur, son histoire, et les différentes formes sous lesquelles il s'applique. Concept économique devenu principe juridique, il dépasse désormais ces deux champs par son influence même : le principe pollueur-payeur est une grille d'analyse, un état d'esprit, un réflexe de politique environnementale. C'est en tant que tel que ce livre se propose de le remettre en cause.